

**1. Identification**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Identificateur de produit</b>      | <b>Carbon (bulk form)</b>  |
| <b>Autres moyens d'identification</b> |  |
| <b>Numéro de la FDS</b>               | G32  |
| <b>Usage recommandé</b>               | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques<br>Autres: Fabrication de matériel médical et de défense Recherche et développement scientifique |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>     | Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)<br>Consommateur utilise: Ménages privés (= public général = consommateurs)        |

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur****Fabricant**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Nom de la société</b>             | Materion Advanced Materials Germany GmbH |
| <b>Adresse</b>                       | Borsigstrasse 10<br>Allemagne            |
| <b>Téléphone</b>                     | 49.60.23.91.82.0                         |
| <b>Site Web</b>                      | www.materion.com                         |
| <b>Courriel</b>                      | Materion.Germany@materion.com            |
| <b>Personne-ressource</b>            | Hermann Schmiing                         |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b> | 49.60.23.91.82.0                         |
| <b>Fournisseur</b>                   | See above.                               |

**2. Identification des dangers**

|                                 |  |              |
|---------------------------------|--|--------------|
| <b>Dangers physiques</b>        | Matières auto-échauffantes                                   | Catégorie 2  |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Cancérogénicité  | Catégorie 1A |
|                                 | Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Catégorie 1  |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé.  |              |

**Éléments d'étiquetage**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Mention d'avertissement</b>        | Aucune. Danger   |
| <b>Mention de danger</b>              | Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  |
| <b>Conseil de prudence</b>            |  |
| <b>Prévention</b>                     | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir au frais. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| <b>Intervention</b>                   | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.  |
| <b>Stockage</b>                       | Garder sous clef. Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes. Stocker séparément.   |
| <b>Élimination</b>                    | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  |
| <b>Autres dangers</b>                 | Aucun(e) connu(e).   |
| <b>Renseignements supplémentaires</b> | Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le Département de gestion des produits au +1.216.383.4019.   |

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substances

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %   |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|-----|
| Carbone               |                         | 7440-44-0                   | 100 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent

##### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

##### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

##### Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

##### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Toux. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

##### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

##### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

##### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

##### Agents extincteurs inappropriés

Aucune.

##### Dangers spécifiques du produit dangereux

Ce produit est ininflammable.

##### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter l'équipement de protection approprié.

##### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

##### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

##### Risques d'incendie généraux

Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer. Sans objet compte tenu de la forme du produit.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

##### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

##### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

##### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### 7. Manutention et stockage

##### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Tenir au frais. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker à l'écart des autres matières. Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique**

Solide.

**Forme**

Solide.

**Couleur**

Gris foncé.

**Odeur**

Aucune.

**Seuil olfactif**

Sans objet.

**pH**

Sans objet.

**Point de fusion et point de congélation**

3500 °C (6332 °F) estimation

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

Sans objet.

**Point d'éclair**

Sans objet.

**Taux d'évaporation**

Sans objet.

**Inflammabilité (solides et gaz)**

Aucun(e) connu(e).

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)**

Sans objet.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)**

Sans objet.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)**

Sans objet.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%) température**

Sans objet.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)**

Sans objet.

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%) température</b> | Sans objet.   |
| <b>Tension de vapeur</b>                                   | Sans objet.   |
| <b>Densité de vapeur</b>                                   | Sans objet.   |
| <b>Densité relative</b>                                    | Sans objet.   |
| <b>Solubilité</b>  |               |
| <b>Solubilité (eau)</b>                                    | Insoluble     |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                | Sans objet.   |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                     | Sans objet.   |
| <b>Température de décomposition</b>                        | Sans objet.   |
| <b>Viscosité</b>   | Sans objet.   |
| <b>Autres informations</b>                                 |               |
| <b>Limite d'explosibilité</b>                              | Sans objet.   |
| <b>Propriétés explosives</b>                               | Non explosif. |
| <b>Formule moléculaire</b>                                 | C             |
| <b>Masse moléculaire</b>                                   | 12.01 g/mole  |
| <b>Propriétés comburantes</b>                              | Non oxydant.  |

## 10. Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| <b>Réactivité</b>                          | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.  |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | La substance est stable dans des conditions normales.  |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Oxygène. Matières combustibles. Chlore   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.  |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>            | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.            |
| <b>Contact avec la peau</b>  | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Peu probable en raison de la forme du produit.                       |
| <b>Ingestion</b>             | Faible danger présumé en cas d'ingestion.                            |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Inconnu(e).

| <b>Composants</b> | <b>Espèces</b> | <b>Résultats d'épreuves</b> |
|-------------------|----------------|-----------------------------|
|-------------------|----------------|-----------------------------|

Carbone (CAS 7440-44-0)

**Aiguë**

**Orale**

DL50

Rat

> 10000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

|   |  |
|---|--|
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                         | Peu probable en raison de la forme du produit.   |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                 | Peu probable en raison de la forme du produit.   |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                      |  |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                                 | Pas un sensibilisant respiratoire.   |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>                                      | Non un sensibilisateur de la peau.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                     | Non classé.  |
| <b>Cancérogénicité</b>  | Peut provoquer le cancer.  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                | Non classé.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>    | Non classé.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b> | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| <b>Danger par aspiration</b>  | Pas un danger par aspiration.  |
| <b>Effets chroniques</b>  | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

## 12. Données écologiques

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.                                 |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de cette substance.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Aucune donnée disponible.   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

## 13. Données sur l'élimination

|  |   |
|--|---|
| <b>Instructions pour l'élimination</b>             | Consulter les autorités avant l'élimination. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  |
| <b>Règlements locaux d'élimination</b>             | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.   |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                  | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.   |
| <b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).   |
| <b>Emballages contaminés</b>                       | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### **Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

### **Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

### **Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

### **Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

### **Règlements internationaux**

#### **Convention de Stockholm**

Sans objet.

#### **Convention de Rotterdam**

Sans objet.

#### **Protocole de Kyoto**

Sans objet.

#### **Protocole de Montréal**

Sans objet.

#### **Convention de Bâle**

Sans objet.

### **Inventaires Internationaux**

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                        |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                        |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                        |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                        |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Non                        |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                        |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                        |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                        |
| Taiwan                   | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)  | Oui                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des présents renseignements. Si l'utilisateur de la présente matière ou d'autres matières souhaite obtenir d'autres renseignements sur les ingrédients, nous lui recommandons de communiquer avec la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail, à Montréal en Québec (514-873-3990) ou le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail, à Hamilton (1 -800-263-8466).